



## accident matériel responsable,mais délit de fuite?

Par **chaka91**, le **20/10/2011** à **20:45**

bonjour a tous,

je viens vers vous pour vous demandez conseil,

j'ai eu un accrochage a un feu avec un autre véhicule qui se trouvait devant moi,erreur d'inattentique de ma part au moment ou le feu passer au vert,je lui rentre dedans,la suite se complique,la personne sors de sa voiture,regarde s' il y a des dégats a son pare-choc arrière,je lui fait signe de se mettre sur le bas coté pour faire le constat,mais la je m'aperçois que je ne peu me garer,donec je fais 400m(un petit parc de stationnement que je connait),je regarde les dégats de mon pare-choc et je retourne voir la personne( 10 min environ)avec les papiers et la plus personne.

je contacte mon assurance en leurs expliquant mon cas(je reconnait les torts dans l'accrochage)et que je suis revenu,mais plus personne,mon assureur me dit de faire un constat en ne remplissant que la parti A et d'expliquer les faits,ce que j'ai fait,de plus mon assureur me précise qu'il n'on pas été contacté pour le moment par une autre assurance,mon assureur ma demandé de prevenir le poste de police ou a eu lieu l'accident pour voir si une plainte avait été déposer,j'ai contacter l 'hotel de police(services des plaintes),l'agent ma demandé si j'avais contacté mon assurance et fait un constat de mon coté,je lui dit que oui,mais que j'avais peur de la plainte pour délit de fuite,il ma dit de ne pas m'inquiété que j'avais fait le nécessaire,que je pouvais dormir tranquille,qu'au pire je recevrais une convocation pour confirmer les faits

mais tous sa ne m' empeche pas de m'inquiété,vu ce qu'on dit sur les accident et délits de fuites

merci de me dire ce qui en est, ou ce qui pourrais m'arriver,

je vous en remerçis d'avance